



PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

**du 11 décembre 2024
sur convocation du 4 décembre 2024**

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, VIARD Benjamin à POUTHÉ Christophe.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

Assistaient également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie,

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2024,
3. Finance-décision modificative n°3 assainissement,
4. Collectivité – délégué SIVOS Evry /Gisy Les Nobles,
5. Collectivité - Licence IV convention de mise à disposition,
6. Questions diverses,
7. Informations diverses.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la décision modificative inscrite à l'ordre du jour concerne le budget assainissement et non le budget principal.

1) Approbation du compte-rendu du 14 novembre 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

2) Finance – décision modificative n° 3 budget assainissement

Délibération n° 2024 -63

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) et afin de régulariser des dépenses au chapitre 11, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses

002 Déficit de fonctionnement reporté	+ 380.36 euros
601 Achats stockés	- 2 394.24 euros
627 Services bancaires et assimilés	+ 300.00 euros
673 titres annulés	- 300.00 euros

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté	- 2 013.88 euros
--	------------------

Section d'investissement :

Dépenses

2156 Matériel spécifique d'exploitation	+ 2 329.20 euros
---	------------------

Recettes

001 Excédent d'investissement reporté	+ 2 329.20 euros
---------------------------------------	------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix d'appliquer la décision modificative n°3 sur le budget assainissement.

3) **Finance – décision modificative n°2 assainissement**

Délibération 2024-50

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du 26 septembre 2024 n° 2024-36 concernant les admissions en non-valeurs sur le budget assainissement, la fongibilité votée au budget ne pouvant abonder les non-valeurs dans le chapitre 65 ; il est nécessaire de faire une décision modificative pour régulariser le paiement. Il propose également de rajouter des crédits en cas d'éventuels futurs dégrèvements d'assainissement.

La décision modificative est proposée comme suit :

Section de fonctionnement :

D 6061 Fournitures non stockables	- 1 670.00 euros
D 6541 Créances admises en non-valeur	+ 70.00 euros
D 673 Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 600.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer la décision modificative n°2 sur le budget assainissement.

4) **Collectivité – délégué SIVOS Evry/ Gisy Les Nobles**

Délibération n° 2024-64

Monsieur le Maire informe que suite à la nomination de Madame FLEURY Aliète en tant que secrétaire administrative du SIVOS à partir du 1^{er} janvier 2025, elle ne peut donc plus assurer son rôle de déléguée titulaire. De ce fait, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué titulaire.

Monsieur POUTHÉ signale au conseil que Monsieur Benjamin VIARD est volontaire.

Le maire demande aux autres membres du conseil s'il y a d'autres volontaires. Personne ne se porte volontaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec une abstention (Madame FLEURY), désigne Monsieur Benjamin VIARD, délégué titulaire du SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2025.

5) Collectivité – licence IV : mise à disposition,
Délibération n°2024-65

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis la licence IV de l'aérodrome, et à ce titre, il propose de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association « Gisy-loisirs ». Cette convention permettra de la faire fonctionner et de pouvoir la conserver. Il précise que l'association a fait le nécessaire pour intégrer cette nouvelle disposition dans ses statuts et qu'un membre du bureau a suivi la formation et a obtenu le permis d'exploiter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention (Monsieur FINELLI), accepte la convention de mise à disposition de la licence IV à l'association « Gisy-loisirs » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

6) Questions diverses

M MENEREAU demande quand les travaux du « 19 Gde Rue » reprendront ; quand la cour de la ferme sera nettoyée et l'échafaudage enlevé.

Le Maire lui répond que l'entreprise de maçonnerie reviendra finir les travaux d'enduit du pignon dès que la météo sera favorable. La cour sera nettoyée par les agents communaux très rapidement.

Mme CARQUIN demande s'il y aura cette année le concours des maisons illuminées ? Le Maire lui répond que le conseil municipal des jeunes (CMJ) est très réduit et qu'il n'est pas possible de l'organiser.

7) Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil des points suivants:

- une réunion est prévue le lundi 13 janvier à 18h30 avec Monsieur LETEUR de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour les travaux des trottoirs de la Grande Rue,
- Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) va être contacté pour avoir un avis sur les travaux du parking du 19 Grande Rue,
- un devis a été fait pour l'installation d'une vidéo protection au centre bourg de la commune et sur le futur parking. Une autre entreprise sera reçue jeudi 12 décembre pour un autre devis,
- les signatures de l'acte administratif pour l'acquisition de l'impasse de la grande Rue ont débuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

Fait à Gisy les Nobles, le 13 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christophe POUTHÉ

Patrick BABOUHOT